Jour 1 : 22 mai 2019

Module 4: Données sur les dépenses publiques en protection sociale (comptes nationaux et autres sources).

Activité 1 : Présentation des données de la comptabilité nationale – 40 minutes

Les principales sources de données des statistiques sur la protection sociale au Sénégal sont les structures qui gèrent le système de protection sociale.

Selon le Système de Comptabilité nationale SCN 2008, les prestations sociales (mesures de protection sociale) sont des transferts courants que reçoivent les ménages et qui sont destinés à pourvoir aux besoins qui surgissent à l'occasion de certains évènements ou dans certaines situations la maladie, le chômage, la retraite, le logement, l'éducation ou les situations familiales. Les prestations sociales peuvent être versées dans le cadre de régime de sécurité sociale ou d'assistance sociale.

Le présent- module couvrira trois parties, à savoir :

1. **Champ de couverture et sources de données au Sénégal**

Au Sénégal les prestations sociales par :

- Les administrations publiques qui payent la plus grande partie des prestations sociales à travers la sécurité sociale (IPRES-CSS et FNR), l'assistance sociale et les transferts sociaux en nature ;
- Les ISBLSM qui peuvent les fournir à travers des transferts sociaux en nature;
- Des prestations sociales peuvent également être fournies par les employeurs aux salariés ou aux personnes à la charge de ces derniers ou par les régimes d'assurances sociales en dehors de ceux gérés par les administrations publiques (mutuelles de santés, assurances de santé)

2. **Analyse de l'évolution des dépenses de protection sociale au Sénégal selon la comptabilité nationale**

Selon la comptabilité nationale, les dépenses de protection sociale (hors transferts sociaux en nature) ont augmenté de 321 milliards en 2014 à 397 milliards en 2016, soit une hausse moyenne annuelle de 11,3 %, imputable à la forte progression de l'assistance sociale des administrations publiques (bourses familiales, sécurité alimentaire) et des paiements des sociétés.
Les dépenses en protection sociale rapportées aux dépenses gouvernementales ont progressé de 13,9 % en 2014 à 15,9 % en 2015, avant de replier jusqu'en 2017 à 14,3 %.

3. Position du Sénégal en Afrique

La comparaison des situations des taux de cotisation entre le Sénégal et quelques pays africain Sénégal montre que ce dernier est dans la moyenne. Comparativement à la Côte d'ivoire, le Sénégal a le même niveau de cotisation pour la retraite (14%) et pour les prestations familiales une différence positive pour le Sénégal de 1,25% avec cependant un plafond inférieur de 10 000FCFA en valeur absolue.

http://www.ansd.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=456:comptes-nationaux-provisoires-de-2017-et-definitifs-de-2016&catid=56:depeches&Itemid=264

http://www.ansd.sn/

Activité 2 : Questions et Réponses – 20 minutes